

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 9 du master STAPS Mention Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique, parcours **Système Musculo-Squelettique Pathologie Rééducation et Réathlétisation** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Xavier Sanchez**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Philippe GERMAN

Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Olivier BUTTELLI

Professeur des Universités

- M Stéphane CARPENTIER

Professeur agrégé, Docteur

- M. Benoît GRISON

Maître de Conférences

- Mme Elodie LALO

Maître de Conférences

- M. Hugues PORTIER

Maître de Conférences

- M. Alexandre GUIMARD

Maître de Conférences

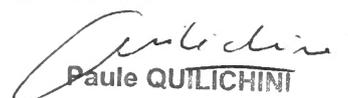
- Mme Aude VILLEMMAIN

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 04/12/2024
Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Eric BLOND


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master STAPS Mention Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique, parcours Système Musculo-Squelettique Pathologie Rééducation et Réathlétisation**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Xavier Sanchez** **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- **M. Philippe GERMAIN** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| - M. Olivier BUTTELLI | Professeur des Universités |
| - M Stéphane CARPENTIER | Professeur agrégé, Docteur |
| - M. Benoît GRISON | Maître de Conférences |
| - Mme Elodie LALO | Maître de Conférences |
| - M. Hugues PORTIER | Maître de Conférences |
| - M. Alexandre GUIMARD | Maître de Conférences |
| - Mme Aude VILLEMMAIN | Maître de Conférences" |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 04/12/2024

Par délégué du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Eric BLOND


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique, parcours Système Musculo-Squelettique Pathologie Rééducation et Réathlétisation** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Xavier SANCHEZ **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- M. Philippe GERMAIN **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| - M. Olivier BUTTELLI | Professeur des Universités |
| - M. Stéphane CARPENTIER | Professeur d'EPS |
| - M. Benoît GRISON | Maître de Conférences |
| - Mme Elodie LALO | Maître de Conférences |
| - M. Hugues PORTIER | Maître de Conférences |
| - M. Alexandre GUIMARD | Maître de Conférences |
| - Mme Aude VILLEMMAIN | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du master mention STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique, parcours Système Musculo-Squelettique Pathologie Rééducation et Réathlétisation est constitué comme suit :

- | | |
|------------------------|---|
| - M. Xavier SANCHEZ | Professeur des Universités et responsable de la formation master IEAP parcours SMSP2R |
| - M. Philippe GERMAIN | Maître de conférences |
| - M Olivier BUTTELLI | Professeur des Universités |
| - M. Alexandre GUIMARD | Maître de conférences |
| - Mme Elodie LALO | Maître de conférences |
| - M. Hugues PORTIER | Maître de conférences |
| - M. Benoît GRISON | Maître de conférences |
| - Mme Aude VILLEMMAIN | Maître de conférences |
| - Charles DROUARD | Préparateur Mental |
| - Soufiane SANKHON | Directeur de la performance du RCO |
| - Quentin COELHO | Préparateur Mental |
| - Linda VERSCHUERE | Biatts, responsable du bureau des masters |
| - Delphine ALBERTONI | Biatss, responsable Convention des Stages |
| - Mr Kyllian BESSETTE | Délégué des étudiants en M2 SMS2PR |

Fait à Orléans, le 04/12/2024

Eric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI